

**Extrait N° 12 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 23 MARS 2007**

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 12 / Construction de la cuisine centrale**

- **Approbation du DCE**
- **Autorisation de signature**
- **Approbation du plan de financement**

Par délibération en date du 29 septembre 2006, le conseil municipal approuvait l'avant-projet sommaire de la cuisine centrale et autorisait la poursuite des études.

Le dossier de consultation des entreprises étant prêt, il convient d'autoriser le lancement de la consultation.

.../...

Pour mémoire, il est rappelé qu'il s'agit de réaliser un bâtiment à même d'assurer en liaison chaude la cuisson d'environ 1 500 repas par jour.

Le dossier de consultation propose une répartition en 07 lots :

» Lot 1 – VRD / Structure, estimé à :	1 117 585.18 € TTC
» Lot 2 – Revêtements sols et murs, estimé à :	37 897.75 € TTC
» Lot 3 – Revêtements sols souples / Peinture, estimé à :	47 641.19 € TTC
» Lot 4 – Panneaux isothermes, estimé à :	272 150.55 € TTC
» Lot 5 – Climatisation, traitement de l'air, VMC, estimé à :	226 409.12 € TTC
» Lot 6 – Plomberie / Sanitaires, estimé à :	120 247.30 € TTC
» Lot 7 – Electricité / Courants fort et faible, estimé à :	177 546.14 € TTC

**Soit un montant total des travaux arrêté à : 1 999 477.23 € TTC**

Il est proposé un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics.

Il n'est pas envisagé d'options ni de variantes. Les délais d'exécution sont imposés à 12 mois.

Le plan de financement de l'opération est arrêté tel que ci-dessous présenté. La Commune a toutefois sollicité l'attribution d'une dotation DGE au titre de l'année 2007. Le dossier est en instruction. Si une réponse positive est donnée, le conseil municipal sera appelé de nouveau à se prononcer sur le plan de financement.

**Montant de l'opération : 2 713 529.23 € TTC**

dont : . Honoraires divers	275 212.00 € TTC
. Travaux	1 999 477.23 € TTC
. Equipement en matériel	438 840.00 € TTC

**Financement :**

- Etat – Travaux divers d'intérêt local	100 000.00 €
- Commune – Fonds propres et emprunts	2 400 948.60 €
TVA à charge communale	212 580.63 €

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ approuver le dossier de consultation tel que proposé
- ⇒ autoriser le Maire, et en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir
- ⇒ approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que proposé.

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ approuve le dossier de consultation de l'opération « **Construction de la cuisine centrale** », tel que proposé
- ⇒ autorise le Maire, et en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir
- ⇒ approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que proposé.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

Mairie des Avirons